

SÉANCE DU 11 MARS 2026

1

Date de convocation : 27/02/2026 Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Monsieur Noël BOURNONVILLE Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Françoise RUFFAULT, Patrick LERETEUX, Isabelle RENOUARD, Bertrand NUFFER, Hélène KERBRAT, Karine GUIBAUDET, Magalie DUFOUR, Pierre-Antoine VITEL, Cécile GUILLEMAUT.

Absents : Monsieur Tristan LE HEGARAT ayant donné pouvoir à Monsieur Bertrand NUFFER, Monsieur Pierre MOIRE ayant donné pouvoir Monsieur Pierre-Antoine VITEL.

Secrétaire : Monsieur Gildas BOUREL.

2026-09 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025

Il sera proposé au conseil municipal de délibérer sur l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2026.

PRESENTATION DES INDEMNITES DES ELUS 2025

Les articles 92 et 93 de la loi relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique ont introduit de nouvelles dispositions au sein du Code Général des Collectivités Territoriales.

Entre autres, l'obligation de présenter annuellement un état des indemnités de toute nature perçues par les membres des conseils municipaux, communautaires, départementaux et régionaux au titre de tout et des toutes fonctions exercées.

Il sera ainsi fait état des indemnités perçues par le conseil municipal au titre de l'année 2025.

INDEMNITES DES ELUS 2025				
NOM Prénom	Mandat	Indemnités	Charges	Total
BOURNONVILLE Noël	Maire	17 801,88 €	6 353,52 €	24 155,40 €
DETOC Josiane	Adjoint au maire	5 179,32 €	217,56 €	5 396,88 €
BOUREL Gildas	Adjoint au maire	5 179,32 €	217,56 €	5 396,88 €
LERETEUX Patrick	Adjoint au maire	5 179,32 €	217,56 €	5 396,88 €
RENOUARD Isabelle	Adjoint au maire	5 179,32 €	217,56 €	5 396,88 €
DUFOUR Magalie	Conseiller municipal	2 959,56 €	124,32 €	3 083,88 €
GUIBAUDET Karine	Conseiller municipal	2 959,56 €	124,32 €	3 083,88 €
PASEK Gérard	Conseiller municipal	2 959,56 €	124,32 €	3 083,88 €
RUFFAULT Françoise	Conseiller municipal	2 959,56 €	124,32 €	3 083,88 €
LE HEGARAT Tristan	Conseiller municipal	1 233,12 €	51,84 €	1 284,96 €
KERBRAT Hélène	Conseiller municipal	636,36 €	26,76 €	663,12 €
NUFFER Bertrand	Conseiller municipal	636,36 €	26,76 €	663,12 €
GUILLEMAUT Cécile	Conseiller municipal	636,36 €	26,76 €	663,12 €
MOIRE Pierre	Conseiller municipal	636,36 €	26,76 €	663,12 €
VITEL Pierre-Antoine	Conseiller municipal	636,36 €	26,76 €	663,12 €

2026-10 CFU : BUDGET PRINCIPAL 2025

M LE MAIRE sort de la salle du conseil municipal. Il ne prend part ni à la présentation, ni au délibéré, ni au vote du Compte Financier Unique (CFU) du budget principal 2025.

A compter de cette année les Comptes administratifs et les comptes de gestion sont remplacés par un document unique. Cette évolution vise à la simplification des procédures et à apporter une meilleure visibilité des comptes.

Le compte financier unique 2025 du budget principal a été validé par le comptable public et se résume ainsi :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	862 770,84	1 177 388,35	2 040 159,19
	Recettes réalisées (1)	B	301 171,72	1 268 808,61	1 569 980,33
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	787 515,34	1 724 198,31	2 511 713,65
	Dépenses réalisées (1)	E	404 719,92	1 087 975,72	1 492 695,64
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-103 548,20	180 832,89	77 284,69
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-75 255,50	546 809,96	471 554,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-178 803,70	727 642,85	548 839,15
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-178 803,70	727 642,85	548 839,15

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en l'absence du M LE MAIRE :

- **Approuve** le CFU du budget principal 2025.

2026-11 CFU : BUDGET ZAC 2025

M LE MAIRE sort de la salle du conseil municipal. Il ne prend part ni à la présentation, ni au délibéré, ni au vote du Compte Financier Unique (CFU) du budget ZAC 2025.

Le compte financier unique 2025 du ZAC a été validé par le comptable public et se résume ainsi :

53002 - ST MEDARD SUR ILLE ZAC

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ST MEDARD SUR ILLE ZAC					
Investissement	-86 885,55		-8 270,87		-95 156,42
Fonctionnement	-7 079,91		8 071,53		991,62
Sous-Total	-93 965,46		-199,34		-94 164,80
TOTAL II	-93 965,46		-199,34		-94 164,80
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-93 965,46		-199,34		-94 164,80

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en l'absence du M LE MAIRE :

➤ **Approuve** le CFU du budget ZAC 2025.

2026-12 TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT : RESULTAT ACTIF PASSIF

M LE MAIRE sort de la salle du conseil municipal. Il ne prend part ni à la présentation, ni au délibéré, ni au vote du Compte Financier Unique (CFU) du budget SPIC 2025.

Le compte financier unique 2025 du SPIC a été validé par le comptable public et se résume ainsi :

53004 - ST MEDARD/ILLE PHOTOVOLTAIQUE

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					I
					B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ST MEDARD/ILLE PHOTOVOLTAIQUE					
Investissement	1 724,53		-268,79		1 455,74
Fonctionnement	931,28		-1 900,18		-968,90
Sous-Total	2 655,81		-2 168,97		486,84
TOTAL III	2 655,81		-2 168,97		486,84
TOTAL I + II + III	2 655,81		-2 168,97		486,84

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en l'absence du M LE MAIRE :

➤ **Approuve** le CFU du budget SPIC 2025.

2026-13 AFFECTATION DU RESULTAT 2025 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Il est présenté au conseil municipal les propositions d'affectations des résultats du budget principal ainsi que des budgets annexes, qui sera par la suite invité à délibérer à leur sujet. Les propositions sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL :

Le budget 2025 fait ressortir :

-Un excédent de la section de fonctionnement de 727 642.85€

-Un déficit de la section d'investissement de 178 803.70€

Il est proposé au conseil municipal :

De reporter le résultat de clôture de la section de fonctionnement – article 002 : 50 000.00€
D'affecter le résultat de clôture de la section de fonction fonctionnement en section d'investissement
au compte 1068 : 677 642.85€,
De reporter le résultat de clôture de la section d'investissement au compte D001 : 178 803.70€

BUDGET ZAC :

Le Compte financier unique 2025 du budget ZAC fait ressortir :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 991.62€
- Un déficit de la section d'investissement de 95 156.42€

Il sera proposé au conseil municipal :

De reporter le résultat de clôture de la section de fonctionnement – article 002 : 991.62€

De reporter le résultat de clôture de la section d'investissement au compte D001 : 95 156.42€

BUDGET SPIC

Le CFU 2025 du budget SPIC fait ressortir :

- Un déficit de la section de fonctionnement de 968.90€
- Un excédent de la section d'investissement de 1 455.74€

Il sera proposé au conseil municipal :

De reporter en section de fonctionnement au compte D002 : 968.90€

De reporter le résultat de clôture de la section d'investissement au compte R001 : 1 455.74€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation du résultat du budget principal présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation du résultat du budget ZAC présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation du résultat du budget SPIC présenté.

2026-14 BUDGET 2026 : REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNELS PAR LES BUDGETS ANNEXES

Vu le Code général des collectivités territoriales, ainsi que les instructions comptables et budgétaires M57, M4 et M49.

Considérant que les budgets annexes ZAC, et SPIC Photovoltaïque, n'ont pas leurs propres services et qu'en conséquence ce sont les moyens généraux de la Commune qui sont utilisés, il sera proposé au conseil municipal une répartition des charges de personnels telle que :

Budget	Montant BP 2026
ZAC	199,34 €
SPIC	199,34 €
Total	398,67 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le remboursement de charges de personnel par les budgets annexes tel que présenté.

2026-15 FISCALITE : TAUX 2026

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition.

Pour rappel les taux actuellement en vigueur sont les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 43,66 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,88 %,
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14,39%.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le maintien des taux en vigueur pour l'année 2026,
- **Fixe** les taux d'imposition communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43,66 %,
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 39,88 %,
 - taxe d'habitation (TH) : 14,39 %.
- **Charge** Monsieur LE MAIRE,
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété au service fiscalité directe locale de la direction régionale des finances publiques (DRFIP), accompagné d'une copie de la présente décision.

2026-16 BUDGETS PRIMITIFS 2026 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Il est présenté au conseil municipal les projets de budgets primitifs 2026 de la commune et des budgets annexes. Ceux-ci ayant par ailleurs été présentés lors de la commission finances élargie du 25 février 2026. L'assemblée délibérante sera par la suite invitée à délibérer à leur sujet. Les budgets proposés se résumant ainsi :

BUDGET PRINCIPAL :

BUDGET COMMUNE		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
11	Charges à caractère général	387 721,41 €
12	Charges de personnel	665 959,18 €
14	Atténuations de produits	315,00 €
023	Virement à la section d'investissement	143 231,64 €
42	Opérations d'ordre de transfert	8 724,45 €
65	Autres charges de gestion courante	115 032,84 €
66	Charges financières	5 667,12 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux amortissements provisions	200,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		1 327 851,64 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	76 280,24 €
13	Atténuations des charges	40 398,68 €
70	Produits des services	160 340,00 €
73	Impôts et taxes	150 362,00 €
731	Fiscalité locale	480 951,14 €
74	Dotations et participations	361 958,00 €
75	Autres produits de gestion courante	23 573,00 €
76	Produits financiers	781,58 €
77	Produits exceptionnels	33 000,00 €
78	Reprise sur amortissement et provisions	207,00 €
Total des recettes de fonctionnement		1 327 851,64 €

BUDGET COMMUNE		
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	49 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	620 140,90 €
16	Emprunts et dettes assimilées	96 550,52 €
D001	Solde d'exéc. de la section d'invest. reporté	245 028,82 €
Total des dépenses d'investissement		1 011 220,24 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
021	Virt de la section de fonctionnement	143 231,64 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	8 724,45 €
10	Dotations, fonds divers (dont affectation du résultat)	795 208,33 €
13	Subventions d'investissement	57 270,00 €
27	Autres Immobilisations financières	6 785,82 €
Total des recettes d'investissement		1 011 220,24 €

Par ailleurs la nomenclature comptable M57 utilisé par la commune permet d'apporter de la souplesse dans la gestion des crédits votés puisqu'elle permet à l'assemblée délibérante d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette disposition remplace le chapitre « Dépenses imprévues », supprimé dans la nomenclature M57, permettait de réaliser des virements de crédits sans délibération du conseil municipal.

Il sera proposé au conseil municipal de délibérer sur le taux de dépenses ouvertes au virement de crédits. Il est proposé de délibérer sur un taux de 7.5%.

BUDGET ZAC :

BUDGET ZAC		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
12	Charges de personnel et frais assimilés	199,34 €
65	Charges de gestion courantes	991,62 €
042	Opération d'amortissement	95 156,42 €
043	Opération d'ordre à l'interieur de la section de fonctionnement	199,34 €
Total des dépenses de fonctionnement		96 546,72 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	95 355,76 €
043	Opération d'ordre à l'interieur de la section de fonctionnement	199,34 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	991,62 €
Total des recettes de fonctionnement		96 546,72 €

BUDGET ZAC		
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	95 355,76 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 156,42 €
Total des dépenses d'investissement		190 512,18 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	95 355,76 €
40	Opération d'ordre de transfert entre section	95 156,42 €
Total des recettes d'investissement		190 512,18 €

BUDGET SPIC :

BUDGET SPIC		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	785,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	199,33 €
66	Charges financières	773,58 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 517,03 €
002	-- 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	968,90 €
023	Virement à la section d'investissement	100,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		9 343,84 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	9 343,84 €
Total des recettes de fonctionnement		9 343,84 €

BUDGET SPIC		
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	6 785,82 €
21	Immobilisations corporelles	1 286,95 €
Total des dépenses d'investissement		8 072,77 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 455,74 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 517,03 €
021	Virement de la section de fonctionnement	100,00 €
Total des recettes d'investissement		8 072,77 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 3 voix CONTRE (M MOIRE, M VITEL, Mme GUILLEMAUT) :

- **Approuve** le budget primitif 2026 du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** M LE MAIRE à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2026 du budget ZAC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2026 du budget SPIC.

INFORMATIONS DIVERSES

M LE MAIRE remercie les membres du conseil municipal pour leur soutien, leur travail et leur implication durant la durée du mandat.

Il les remercie beaucoup pour le beau travail réalisé et leur engagement envers la commune de Saint-Médard-sur-Ille et ses habitants.

DEVIS SIGNES :

DEVIS SIGNES :

- Entreprise : AIR NET
Objet : Ménage ALSH
Montant : 672.00€

- Entreprise : AL CHAUFFAGE PLOMBERIE
Objet : Changement de Chauffe-eau salle des sports
Montant : 2 880.48€

- Entreprise : VIA LIFE
Objet : Abonnement Bibliothèque
Montant : 375.32€

- Entreprise : SIMIE
Objet : Remplacement bloc de secours
Montant : 183.96€

Fin du conseil municipal : 21h30

M/Mme

Secrétaire de séance

Le

M BOURNONVILLE

Maire

Le